Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HBEC GRIS NOIR BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
7 sept	la BERARDE	LE PROMONTOIRE	4			2 montées et 2 descentes
.....	LA BERARDE	LA PILATE	1			1 descente
.....	LA BERARDE	LE CARRELET	1			1 montée
.....	pied du col	LE PAVE	2			1 montée et 1 descente
.....	pied du col	ADELE PLANCHARD	2			1 montée et 1 descente

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

N° 462 / 2020

Suivi par : AM

à Gap, le 04/09 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE